

Entrée en Zone Contrôlée

Quelles sont les exigences pour entrer en Zone Contrôlée ?

L'accès en ZC nécessite :

- Une **habilitation RP1 ou RP2 à jour** (recyclage tous les 3 ans),
- Une **aptitude médicale valide** (une anthropogammamétrie datant de moins d'un an notamment),
- Un **RTR** qui porte l'analyse de risque radiologique et l'Evaluation Dosimétrique Prévisionnelle (EDP),
- Le port des **dosimètres passifs et opérationnels adaptés aux rayonnements gamma + neutron** si besoin **Avant d'entrer en ZC, un « T'as tout ? » rappelle ces exigences, une minute d'arrêt y est obligatoire.** N'oubliez pas de vérifier l'intégrité des poches de votre tenue et que la poche où se situent les dosimètres ferme correctement.

1

Mon dosimètre est sur OFF, est-ce normal ?

Dès lors que le dosimètre est activé à la borne d'entrée en ZC, si celui-ci est correctement paramétré, il doit afficher votre nom. **L'indication OFF signifie que le dosimètre est éteint**, il ne pourra donc y avoir aucun enregistrement de votre dose et aucune alarme ne vous alertera. **Avant d'accéder en ZC, vérifiez bien que votre dosimètre est activé.**

2

Que dois-je faire avant et pendant mon activité ou séjour en ZC ?

Avant de commencer votre activité, une minute d'arrêt doit être réalisée : **vérifier une nouvelle fois que vous êtes en possession de vos dosimètres (passif et opérationnel) et que votre dosimètre opérationnel est allumé et en bon fonctionnement.** Si ce n'est pas le cas, vous devez sortir immédiatement de Zone Contrôlée et prévenir le service SPR. Pendant votre activité ou votre séjour en ZC, **contrôlez régulièrement votre dosimétrie opérationnelle.**

3

Que dois-je faire avant d'entrer dans un local à risque neutron ?

Je dois absolument contrôler que je porte un dosimètre passif neutron et un dosimètre opérationnel neutron (en plus de mes dosimètres gamma). Sans cela, ma dosimétrie ne sera pas enregistrée.

4



Je peux trouver des dosimètres opérationnels neutrons dans les RADIABOX.
Je dois aussi m'assurer que mon dosimètre passif mesure les neutrons.



Que dois-je faire en cas de perte d'un de mes dosimètres ?

En cas de perte du dosimètre passif: Si je constate la perte de mon dosimètre alors que je me trouve en ZC, je sors de ZC immédiatement. Je relève le numéro du dosimètre opérationnel et la dose affichée pour la transmettre à la cellule « dosimétrie » située au bâtiment J et/ou joignable au 84177.

En cas de perte du dosimètre opérationnel: je me rends à la cellule « dosimétrie » ou la contacte au 84177.

5

Rappel : Mode dégradé des lecteurs d'accès en ZC

Les lecteurs d'entrée en ZC peuvent passer en mode dégradé pour maintenance programmée ou en raison d'une panne. Dans ce cas, les contrôles relatifs à l'aptitude médicale, aux habilitations requises et à la dosimétrie individuelle ne sont plus assurés et aucun blocage en entrée de ZC n'intervient de façon automatique.

C'est pourquoi, quand un mode dégradé est constaté, l'agent qui doit se rendre en zone contrôlée :

- **S'assure que son habilitation RP et que sa date de validité médicale ne sont pas échues,**
- **Vérifie que la dosimétrie prévue sur son activité ne génère pas de dépassement d'un seuil de dose réglementaire (compte tenu de sa dosimétrie sur les 12 mois glissants précédents).**

En cas de doute, solliciter le service SPR : seules les personnes compétentes en radioprotection peuvent avoir accès à la totalité des informations pour chaque agent !

